

A mon avis, ce genre de choses s'est produit en particulier au cours du débat sur l'affaire Spencer. On a lancé alors toutes sortes de paroles provocantes et c'est ainsi, en fait, que le mot Monseigneur a enfin été lancé, à l'improviste, car si j'y avais pensé d'avance j'aurais dit Munsinger et non Monseigneur. Monsieur l'Orateur, je peux donner ma parole d'honneur à la Chambre qu'il ne s'agissait pas d'un moyen projeté de mettre cette affaire sur le tapis. Je ne dis pas que je n'y avais pas pensé, ou que je n'en connaissais pas l'existence, mais je n'avais pas l'intention de m'en servir à ce moment-là.

Il y a ceci aussi, monsieur l'Orateur. On m'a accusé d'être un lâche, d'avoir peur de me lever, d'avoir choisi le moment où le chef de l'opposition était parti à la pêche pour faire ma déclaration. C'est ce que le chef de l'opposition a dit de moi. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai mentionné l'affaire Munsinger alors que le très honorable représentant était assis juste devant moi. (*Applaudissements*) Comment pouvais-je savoir—les affaires du représentant ne m'intéressent pas à ce point—comment pouvais-je savoir qu'il allait à la pêche? Comment devais-je savoir qu'il ne serait pas ici ce jeudi matin-là? J'ai eu ce qu'on appelle une conférence de presse pour expliquer pourquoi je m'étais retiré du gouvernement et y étais ensuite rentré, au sujet de l'affaire Spencer. La presse m'a posé bien des questions...

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre savait-il que vous alliez faire cela?

L'hon. M. Cardin: Non, monsieur l'Orateur, le vrai nœud de la question est ceci: J'ai accusé le chef de l'opposition de n'avoir pas traité convenablement cette affaire, et il a déclaré aujourd'hui que la sécurité du pays n'entraînait nullement en jeu dans ce cas. Je tiens à ce qu'on prenne bien note de cela. Je l'ai de fait accusé de cela, en ayant le courage de mettre mon siège en jeu. (*Applaudissements*) Et si le représentant est disposé à risquer son siège sur le résultat d'une enquête judiciaire, alors nous saurons qui est courageux et qui ne l'est pas, dans notre pays. (*Applaudissements*)

On m'a aussi accusé d'avoir peur de désigner des députés par leur nom. Croyez-moi, je n'ai pas eu peur, et, de fait, un représentant a déjà été mentionné. Mais je ne crois pas qu'il soit juste de le faire. A mon sens, il n'est pas juste d'étaler ainsi devant le public le nom de ces gens. De plus, si d'autres personnes sont

[L'hon. M. Cardin.]

nommées au dossier, et croyez-m'en, je puis certifier au député de Kamloops que le dossier existe, et s'il s'y trouve d'autres noms, qu'on les remette aux juges chargés de l'enquête judiciaire. Voilà la bonne manière, la manière juste et équitable, de traiter de cette question.

Le chef de l'opposition dans un grand geste—c'était très drôle—demandait à tout venant: «Est-ce vous?—Est-ce vous?» Le très honorable représentant sait de qui il s'agit. (*Applaudissements*)

• (4.30 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel et demander au ministre de mentionner les noms des deux ministres ou plus qui sont ici et de mettre fin à ses insinuations.

L'hon. M. Cardin: Le très honorable représentant a vu le dossier; il connaît les conseillers privés. Tout ce qu'il a à faire, c'est de nous dire quels sont les conseillers privés qui n'ont rien eu à voir dans cette affaire. C'est ce qu'il aurait dû faire en premier lieu.

Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition s'était comporté convenablement en premier lieu, les conseillers privés n'auraient pas été mis dans cette situation embarrassante. Le chef de l'opposition est le seul responsable de la situation dans laquelle se trouvent les conseillers privés.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice voudrait-il répéter le reste des accusations qu'il a portées lors de sa conférence de presse, et nous verrons bien s'il est honnête.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si les honorables représentants s'attendent, en ce moment, après les discours qui ont été prononcés, les difficultés, les épreuves que nous avons subies depuis quelques jours et même aujourd'hui, à ce que l'Orateur leur rappelle un certain nombre de motions qui ont été présentées sur des questions de privilège.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, avant que vous rendiez votre décision, je vous signale ceci: on a dit quelque chose tantôt que je ne puis admettre. Je suis stupéfait, consterné et dégoûté d'entendre une personne qui occupe le poste de ministre de la Justice, affirmer qu'il lui suffit—et de faire croire qu'il a parfaitement raison—de lancer de façon générale des éclaboussures sur environ 26 personnes et dire ensuite au chef de l'opposition, pour réparer les dégâts, de nommer ceux qui ne sont pas touchés.